



Fondation St-Germain

RAPPORT
D'ACTIVITÉS

2022



MOT DE LA PRÉSIDENTE

Extension

C'est le thème qui revient dans chacune des réunions du bureau, agendées tous les deux mois environ.

Ce projet d'agrandissement, dont la maquette vous a été dévoilée en juin 2022 avance, certes lentement, mais nous réjouit. La création de cet espace répondra, en partie, à la demande toujours croissante en places d'accueil pour nos jeunes jurassiens en rupture familiale. Eviter les placements extra-cantonaux est un souhait des instances cantonales : les familles restent plus proches de leurs enfants et l'Etat y gagne sur le plan financier.

Structure scolaire

En août 2022, à la demande du Service de l'enseignement et avec sa collaboration, une structure scolaire a été ouverte. Cette classe accueille, intra-muros, des jeunes placés à l'Institut en rupture scolaire. Les cours dispensés s'adaptent aux capacités cognitives et psychologiques de chaque élève. Cette antenne continuera ses activités en 2023 et sera réévaluée pour la suite.

AEMO et Point Rencontre

Le développement des AEMO et du Point Rencontre nous préoccupe aussi. L'augmentation du nombre de familles demandeuses d'aide éducative montre la bonne santé de notre institution mais révèle un mal-être croissant de notre société. C'est tout le paradoxe de notre Fondation et nous nous

efforçons de répondre au mieux à toutes les sollicitations.

Et demain

L'évolution de notre société révèle des manques dans les domaines médico-social-éducatifs ou socio-médico-éducatifs.



Un groupe de travail étudie la réalité des besoins. La Fondation St-Germain pourrait dans un avenir plus ou moins proche proposer de nouvelles prestations, voire accroître celles déjà existantes.

En conclusion, au nom du Conseil de Fondation, je dis un grand MERCI à tous nos

précieux collaborateurs ainsi qu'au directeur pour la qualité de leur travail et de leur dévouement.

Madeleine Juillard Schaller
Présidente





RAPPORT DU DIRECTEUR

La Fondation St-Germain a vu l'aboutissement en 2022 de plusieurs projets d'envergure qui lui permettent d'aborder l'avenir avec des prestations toujours plus à même de renforcer sa mission afin de soutenir les jeunes et leur famille en difficulté sociale et familiale. Mais le cours des choses ne s'arrête pas là. Dans un monde en constante évolution, nous nous préparons à relever les défis qui nous attendent.

Il ne se passe guère un jour sans que l'on entende parler de recapitalisation, de nouveau mode de financement, de renforcements de prestations, de nouvelles approches pédagogiques. Et la liste pourrait être encore longue.

La Fondation St-Germain n'est pas spectatrice mais actrice

Nous participons aux travaux, formulons des propositions et nous préparons l'introduction de nouveautés. Nos prestations sont reconnues et nous allons continuer notre évolution pour répondre aux besoins des jeunes et des familles mais aussi aux exigences légales en la matière. D'ailleurs, l'année 2022 nous a amenés à grand pas vers l'extension de notre établissement. En effet, le projet définitif chiffré à plus de 6 millions de francs doit voir le jour en 2025 sachant que le permis va être déposé cet été. Notre extension est importante car depuis plusieurs années l'ensemble de nos services sont en suroccupation, que ce soient les AEMO ou l'internat qui dépasse un taux d'occupation de 111 %.

Vous l'aurez compris, le besoin se fait sentir pour les familles jurassiennes.

Cette année, je souhaite mettre en avant le secteur de l'intendance. En effet, l'intendance joue un rôle clé dans le fonctionnement de l'institution. Elle comprend la gestion des installations physiques, y compris les bâtiments, les terrains, les équipements et les systèmes de sécurité. Le personnel qualifié assure le bon fonctionnement de ces éléments pour garantir un environnement sûr, confortable et efficace pour les jeunes. L'in-



tendance est responsable de la gestion des services de restauration, tels que la cuisine en veillant à ce que les repas soient sains, sûrs et suffisants pour répondre aux besoins des jeunes et du personnel. Elle est également responsable de la gestion des services du linge, du nettoyage de l'institution, y compris l'entretien des chambres, des salles de bains, des cuisines et des autres espaces de travail et de vie. Toutes ces activités jouent un rôle prépondérant dans la bonne marche de notre structure.

L'exercice financier 2022 montre un bénéfice de 270 000 francs. Ce résultat est dû à une gestion stricte de nos dépenses mais également à des créations de postes de travail reportés dans le temps.

Ce résultat est surtout le fruit d'un immense travail d'équipe de nos collaborateurs et je tiens à les remercier chaleureusement pour leur contribution.

Philippe Eggertswyler
Directeur





INSTITUT ST-GERMAIN

Rappelons ici que toute demande de placement d'un jeune doit être formulée par un service placeur officiel (Services sociaux régionaux, APEA, Tribunal des mineurs ou un organe équivalent d'un autre canton).

L'Institut peut accueillir 32 filles et garçons de 7 à 20 ans répartis sur 4 groupes éducatifs (2 groupes de 8 écolier-ère-s et 1 groupe de 8 adolescent-e-s à Delémont / 1 groupe transversal à Porrentruy) pour des placements à court, moyen et long terme.

Par ailleurs, deux places sont mises à disposition pour d'éventuels accueils en urgence.

Eléments statistiques 2022

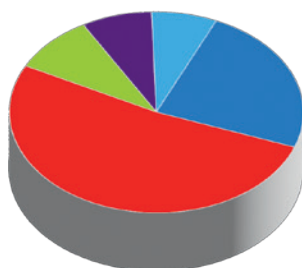
Le taux d'occupation du foyer s'élève à 111.16 % (calculé sur 24 lits à Delémont et 8 lits à Porrentruy)

Total des journées « foyer » :

12 351 journées (soit 95.12 % concernent des jeunes jurassien-ne-s)

633 journées (soit 4.88 % concernent des jeunes d'autres cantons)

ISC/Hélios - provenance



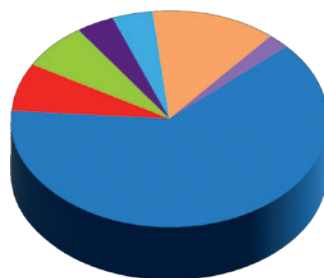
Ajoie	24 %
Delémont	52 %
Franches-Montagnes	9 %
AJAM	8 %
Autre	7 %

95 % des séjours concernent des ressortissant-e-s jurassien-ne-s (dont AJAM 8 % / 4 jeunes).

Ces placements proviennent essentiellement du district de Delémont et de l'Ajoie.

8 % des séjours concernent des ressortissant-e-s du canton de Berne (Jura bernois).

Provenance : région du monde / nationalité



Suisse	63 %	Afrique centrale	4 %
Europe de l'ouest	7 %	Afrique de l'est	13 %
Europe du sud	7 %	Asie	2 %
Afrique de l'ouest	4 %		

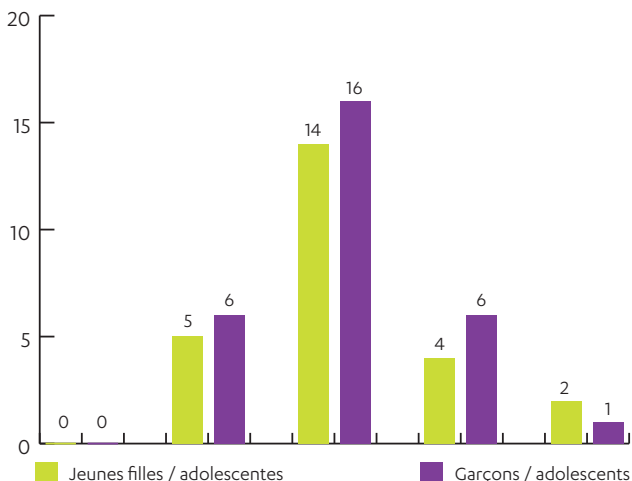
77 % des séjours (42 jeunes) concernent des ressortissant-e-s européen-ne-s (dont 63 % de suisse-esse-s)

21 % des séjours (11 jeunes) concernent des ressortissant-e-s africain-e-s

2 % des séjours (1 jeune) concernent une ressortissante asiatique

Âge atteint en 2022

(selon le genre et sur la base de 54 jeunes accueilli-e-s)



Classe intégrée

La classe intégrée a permis à 10 élèves placés au foyer de reprendre pied avec la vie scolaire dans des conditions différentes de l'école traditionnelle :

- Petit groupe
- Accent mis sur les progrès effectués dans les matières principales (français, allemand, math), mais aussi bricolage ou cuisine.
- Outils pédagogiques basés sur la valorisation : jeux, expression scénique, rituels, défis, randonnées, cuisine, etc.
- Pas de notes « traditionnelles », mais évaluation journalière faite par l'enseignante ainsi qu'en fin de semaine à chaque élève personnellement par le biais d'un cahier d'activité (signé par les parents ou les éducateurs)

Les élèves qui sont arrivés dans la classe intégrée étaient en manque de repères scolaires. Il leur a donc fallu plusieurs mois pour « réap-

prendre » ce qu'était l'école : se lever tous les matins, se réapproprier les matières scolaires et finalement rattraper le retard scolaire et pour les plus grands, travailler sur un projet professionnel.

Ce cheminement nécessite donc du temps (plusieurs mois) et la majorité des élèves ayant rejoint le circuit scolaire traditionnel l'a fait avec succès. Pour certains jeunes, cependant, il s'avère que la classe intégrée est l'unique solution scolaire et qu'il est optimal d'envisager pour eux d'allonger cette durée afin de ne pas les « perdre » à nouveau.

La classe intégrée est un outil extraordinaire au service de ces enfants et adolescents qui ont décroché pour leur permettre de reprendre pied et d'envisager un avenir.

Mireille Courbat
Enseignante ISG

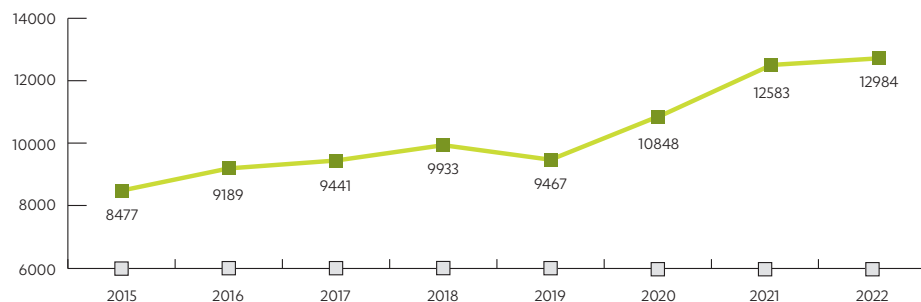
Admissions & sorties

Admissions réalisées en 2022 : 17 admissions, uniquement JU (dont 12 en urgence)

Admissions non abouties : 38 (JU : 27 / autres : 11)

Nombre de sorties : 18 sorties

Evolution des journées « foyer » 2015 – 2022



Total des journées « studios » en 2022 :

696 journées (concernant des jeunes domicilié-e-s dans le Jura)

soit un taux d'occupation de 95.34 %

Pascal Maurer
Responsable éducatif



AEMO

Généralités

L'AEMO (Action éducative en milieu ouvert) propose un accompagnement et une aide ambulatoire aux familles qui rencontrent des difficultés éducatives avec leurs enfants de 0 à 20 ans ainsi qu'un soutien individuel aux jeunes adultes jusqu'à 27 ans.

Plusieurs prestations sont à distinguer : l'AEMO de base, intensive et jeunes adultes ainsi que l'AEMO de crise et le post-suivi.

L'AEMO de base est une prestation qui intervient sur la base volontaire des familles. Un intervenant socio-éducatif de l'AEMO se rend au domicile de la famille 1 à 2 h par semaine et élabore avec les parents et les enfants des solutions éducatives aux problèmes du quotidien.

L'AEMO intensive est une prestation alternative au placement institutionnel. La mesure intervient sur la base d'une décision de l'autorité compétente (APEA, tribunal) ou du curateur de l'enfant lorsqu'une curatelle au sens de l'article 308, alinéa 1, CC est instituée. L'intervenant socio-éducatif de l'AEMO est présent au sein de la famille de façon soutenue, jusqu'à 8 à 10 heures par semaine.

L'AEMO jeunes adultes est un accompagnement de type coaching individuel pour les jeunes adultes entre 17 et 27 ans en rupture sociale et/ou professionnelle. Un ou deux rendez-vous de coaching sont organisés de façon hebdomadaire.

L'AEMO de crise est une extension de l'AEMO de base. Il s'agit d'augmenter la présence de

l'intervenant socio-éducatif de l'AEMO au sein de la famille, en termes de temps et/ou de fréquence des rencontres. L'AEMO de crise est proposée aux familles lorsque celles-ci traversent des périodes plus compliquées et que le suivi de base ne suffit plus à assurer un équilibre. La prestation ne débute qu'avec l'accord de la famille et s'étend sur une durée maximum de trois mois. Si la situation ne s'améliore pas dans ce délai, d'autres pistes sont explorées. En 2022, 6 familles ont bénéficié de ce soutien spécifique. A chaque fois, les problématiques familiales ont été suffisamment apaisées après trois mois et il n'a pas été nécessaire d'envisager d'autres mesures.

Le post-suivi est la possibilité pour une famille de recontacter l'intervenant socio-éducatif AEMO avec lequel elle a travaillé pour obtenir un conseil et/ou organiser un ou deux entretiens. En 2022, ce sont 15 familles qui ont bénéficié de cette opportunité.

Que s'est-il passé à l'AEMO en 2022 ?

Au vu de la liste d'attente très souvent saturée en 2021 et du délai parfois long entre le moment de la demande de soutien d'une famille et celui de la prise en charge de celle-ci par un intervenant socio-éducatif, un EPT supplémentaire a été octroyé à l'AEMO en 2022. Le nombre d'EPT est ainsi passé à 6,5 pour une équipe de 10 collaborateurs au total. Ce renforcement de l'effectif, conjointement à des restructurations du fonctionnement interne, a eu un effet très bénéfique sur la

gestion du traitement des demandes de suivi. En effet, en 2022 la liste d'attente de l'AEMO a été ouverte tout au long de l'année, contrairement à 2021 où celle-ci avait été fermée durant 8 mois pour cause de saturation. De plus, le délai d'attente pour les familles a été considérablement réduit en 2022 pour atteindre un maximum de 2 à 3 mois en fin d'année.

Les ateliers « Naviguer vers la réussite » n'ont malheureusement pas pu être organisés en 2022, par manque de participants. Cet atelier s'adresse habituellement aux enfants de 8-12 ans ou de 12-15 ans qui souhaitent trouver des solutions pour atteindre un but qu'ils se fixent et éliminer les blocages qui les empêchent d'avancer. Ce projet va être revisité pour l'année 2023 afin de proposer cette méthode à des groupes de parents.

Pour la troisième année consécutive, l'équithérapie s'est poursuivie en 2022 avec une session de 4 x 3 heures en juin. Ce sont 5 duos parent-enfant, 2 mères et 3 pères, ainsi que 2 enfants sans leurs parents qui ont pu participer. Grâce au soutien de la Chaîne du Bonheur, le projet d'équithérapie va se poursuivre en 2023 avec une, voire 2 sessions de 12 heures.

En juillet 2022, un mini-camp a été proposé aux familles de l'AEMO durant les 3 premiers jours des vacances d'été. Le camp permet de faire vivre des moments privilégiés et individuels à un enfant et son parent au travers d'activités diverses. Les duos parent-enfant sortent momentanément des difficultés du quotidien pour se redécouvrir différemment et renforcer ainsi leurs liens. Six familles ont participé à ce séjour, 4 mères et 2 pères pour un total de 6 enfants.

Quelques chiffres

En 2022, ce sont 134 familles ou jeunes adultes qui ont été suivis par un intervenant socio-éducatif de l'AEMO. Ceci représente un total de 255 enfants, adolescents ou jeunes adultes. En détail :

- 95 familles AEMO de base
- 24 familles AEMO intensive
- 15 AEMO jeunes adultes

Parmi ceux-ci :

- 33 familles avaient déjà bénéficié d'une prestation AEMO auparavant
- 11 familles/jeunes provenaient du district des Franches-Montagnes
- 79 familles/jeunes provenaient du district de Delémont
- 44 familles/jeunes provenaient du district de Porrentruy
- 44 suivis ont concerné un couple parental
- 12 suivis une famille recomposée
- 3 suivis une famille d'accueil
- 40 suivis une mère seule
- 13 suivis un père seul
- 7 suivis ont été assurés au domicile du père et de la mère alors que ceux-ci étaient séparés
- 15 suivis ont concerné un jeune adulte

La moyenne d'âge des enfants/jeunes adultes suivis en 2022 est de 10 ½ ans au début de la mesure, 9 ½ ans si on ne tient pas compte des jeunes adultes. Le plus jeune enfant avait 3 mois lorsque le suivi AEMO a débuté et le plus âgé des jeunes adultes avait 25 ans.

80 nouveaux suivis ont débuté, dont 58 AEMO de base, 14 AEMO intensive et 8 AEMO jeunes adultes.

58 suivis se sont terminés, dont 46 AEMO de base, 7 AEMO intensive et 5 AEMO jeunes adultes. La durée moyenne des suivis terminés en 2022 est de 9 mois, ce qui est plus court qu'en 2021 où cette durée était de 13 ½ mois.

En 2022, 3 suivis d'AEMO intensive se sont arrêtés après que le placement institutionnel ait pu être évité.

Au 31.12.2022, 73 suivis étaient en cours (+ 3 en phase de démarrage). Parmi ceux-ci, 47 AEMO de base (+ 2 en phase de démarrage), 16 AEMO intensive (+ 1 en phase de démarrage) et 10 AEMO jeunes adultes. 21 demandes étaient en liste d'attente, dont 17 AEMO de base, 4 AEMO intensive et 0 AEMO jeunes adultes.

Durant l'ensemble de l'année 2022, 105 demandes de suivis ont été enregistrées, dont 79 AEMO de base, 19 AEMO intensive et 7 AEMO jeunes adultes.

Sur l'année 2022, 3480 entretiens ont été menés avec des familles/jeunes adultes. Ceci représente une durée totale de 4295 heures. Parmi l'ensemble de ces rencontres, on dénombre 120 entretiens préalables et 142 bilans. La durée moyenne d'un entretien est de 1,25 h.

Forte augmentation d'activité en 2022

L'activité de l'AEMO est en forte augmentation en 2022 par rapport à 2021. Les chiffres suivants en sont le témoin :

- Le nombre des demandes de soutien est passé de 86 en 2021 (seules 61 avaient pu être inscrites dans la liste d'attente) à 105 en 2022 (toutes mises en liste d'attente et traitées). On relève donc une augmenta-

tion des demandes de 22%. Il est à relever que les demandes d'AEMO intensive sont quant à elles encore en plus forte augmentation avec 58 %, passant de 12 demandes en 2021 à 19 en 2022.

- Le nombre de familles/jeunes adultes suivis durant l'année est passé de 105 en 2021 à 134 en 2022, ce qui représente une augmentation de 27%.
- Le nombre de suivis débutés est passé de 55 à 80, ce qui représente une augmentation de 45%. Les démarrages de suivis de base sont en augmentation de 38 % et ceux de l'AEMO intensive de 133 % (6 en 2021 contre 14 en 2022). Les suivis jeunes adultes restent dans les mêmes proportions.
- Au 31.12.2022, 73 suivis étaient en cours (+ 3 en phase de démarrage), ce qui représente une augmentation de 43 % par rapport à 2021.
- Le nombre d'heures d'entretien est passé de 3024 à 4295 heures, soit 42 % d'augmentation par rapport à 2021.

Séverine Crelier
Responsable AEMO



POINT RENCONTRE JURA

Le Point Rencontre est un service qui permet l'exercice du droit de visite surveillé. Il s'adresse à toute situation familiale où une séparation a rendu difficile, voire interrompu, la relation de l'enfant avec l'un de ses parents ou les deux. Il a pour but le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le(s) parent(s) avec le(s)quel(s) il ne vit pas. Ceci permet à l'enfant de se situer dans son histoire et par rapport à ses origines. Les modalités de visites sont définies par l'autorité compétente (APEA, tribunal) ou par le curateur de l'enfant.

Depuis 2022, le Point Rencontre propose deux types d'accompagnement différenciés : des visites surveillées dans un lieu spécialement aménagé et des visites accompagnées, hors des murs institutionnels.

Visites surveillées

Le parent voit son enfant dans les locaux du Point Rencontre, en général toutes les deux semaines, selon un cadre horaire défini entre les parties. Sur la base d'un tournus, deux intervenantes socio-éducatives sont présentes pour l'ensemble des familles. Les visites sont évolutives, elles se déroulent tout d'abord exclusivement à l'intérieur des locaux pour évoluer ensuite vers des moments plus autonomes dans les jardins extérieurs, en ville ou au domicile du parent. Le but des visites surveillées est la restauration du lien pour atteindre, à terme, un droit de visite usuel.

En ce qui concerne les visites surveillées, l'année 2022 a commencé avec un fonc-

tionnement à plein régime. En effet, au vu des nombreuses nouvelles situations annoncées dans le dernier trimestre de 2021, le Point Rencontre a fait le choix d'augmenter ses horaires d'ouverture dès novembre 2021. Ainsi, dès cette date, le lieu a été ouvert tous les samedis de 10h à 16h et tous les mercredis de 15h30 à 19h30 ou de 17h à 20h selon les semaines. Ce fonctionnement a été maintenu jusqu'au début mars 2022. Il a été ensuite possible de revenir aux horaires habituels, à savoir tous les samedis de 10h à 16h et un mercredi sur deux de 15h30 à 20h.

En termes de fréquentation, l'année 2021 avait été annoncée comme une année record avec 69% d'augmentation des nouvelles situations, passant ainsi de 13 nouvelles familles qui ont débuté le Point Rencontre en 2020 à 22 familles en 2021. Ce pic exceptionnel s'est en réalité poursuivi en 2022 avec 19 nouvelles familles qui ont débuté des visites surveillées au Point Rencontre.

68 enfants dont 24 filles et 44 garçons ont rencontré un de leur parent au Point Rencontre. Ces enfants sont issus de 45 familles différentes. Leur moyenne d'âge est de 6 ½ ans, le plus jeune ayant 9 mois au démarrage des visites et le plus âgé 15 ans. Parmi ces enfants, 52 vivent chez leur mère, 10 en institution, 4 en famille d'accueil, 1 vit chez son père et un dernier vit une situation de garde partagée entre ses deux parents et l'échange de l'enfant s'effectue au Point Rencontre.

44 parents sont venus voir leurs enfants au Point Rencontre, 37 pères et 7 mères.

Sur les 19 familles qui ont débuté le Point Rencontre en 2022, 5 avaient déjà eu recours à ce service auparavant. Les autres sont de nouvelles situations. Huit familles ont été envoyées au Point Rencontre par l'APEA, 5 par le Tribunal et 6 par le curateur de l'enfant.

22 familles ont quitté le Point Rencontre. Les raisons de fin de mesure sont :

- Poursuite des visites de façon autonome : 12
- Poursuite des visites dans un autre lieu surveillé (famille, thérapie familiale, autre institution, etc.) : 1
- Déménagement hors canton : 1
- Interruption momentanée du lien entre parent(s) visiteur(s) et enfant(s) : 4
- Père installé à l'étranger, a cessé de solliciter des visites avec son enfant, le contacte par téléphone : 1
- Passage à des visites accompagnées : 3

Pour les familles qui ont quitté le Point Rencontre en 2022, la durée moyenne de la mesure a été de 16 mois environ. La mesure la plus longue a été de 5 ans, la plus courte de 2 mois. La durée moyenne de la mesure n'inclut pas une famille pour laquelle seules 12 visites ont été organisées entre le père et l'enfant sur une durée de 8 ans.

Au 31 décembre 2022, 23 familles fréquentaient le Point Rencontre, 9 les samedis pairs, 8 les samedis impairs et 6 les mercredis.

Visites accompagnées

Le parent voit son enfant pour une activité extérieure de son choix, en général 1 x 2h par



mois. Une intervenante socio-éducative, toujours la même, est présente durant toute la visite pour accompagner les enfants dans ce qu'ils vivent avec leur parent. L'intervenante va chercher les enfants dans leur lieu de vie et les ramène au même endroit en fin de visite.

Les visites accompagnées s'adressent aux situations où des problématiques particulières empêchent l'objectif d'un droit de visite usuel à court ou moyen terme, voire long terme. Le but est d'éviter que certaines familles restent parfois plusieurs années à l'intérieur des locaux du Point Rencontre au risque de péjorer la relation parent-enfant par manque d'expériences significatives et diversifiées.

Les premières situations de visites accompagnées ont débuté en avril 2022 avec deux familles. D'autres situations ont été annoncées au cours de l'année. Au total, ce sont 8 familles qui ont été suivies en 2022 pour un total de 40 visites accompagnées.

14 enfants ont bénéficié de cette nouvelle prestation, 6 filles et 8 garçons. Leur moyenne d'âge est de 10 ½ ans, le plus jeune ayant 4 ans au démarrage de la mesure et le plus âgé 17 ans. 4 enfants vivent chez leur mère, 8 en institution et 2 en famille d'accueil.

Du côté des parents, ce sont 9 personnes qui ont pu être accompagnées de façon individuelle dans l'exercice de leur droit de visite.

Il s'agit de 2 pères, 5 mères et d'un couple parental.

Dans le courant de l'année, le processus des visites accompagnées s'est interrompu pour 4 familles. Dans 2 situations, les contacts ont pu reprendre de façon autonome, sans surveillance particulière. Pour une autre famille, les contacts se sont momentanément interrompus. Enfin, une dernière famille a poursuivi l'exercice du droit de visite sous la surveillance d'un membre de la famille.

Séverine Crelier
Responsable Point-Rencontre

Médiation pénale

En parallèle aux suivis éducatifs, une partie des intervenants socio-éducatifs de l'AEMO offrent une prestation de médiation pénale au Tribunal des mineurs du canton du Jura ou au Ministère public des mineurs de la région Jura bernois-Seeland.

En 2022, 12 processus de médiation ont été confiés à l'AEMO, 10 par la Juge des mineurs RCJU et 2 par les procureurs des mineurs du Jura bernois. Les médiations ont concerné 12 jeunes mis en cause et 12 personnes lésées, toutes mineures.

Les types d'infraction étaient les suivantes :

- Acte d'ordre sexuel, pornographie 2
- Voie de fait, lésion corporelle simple, éventuellement agression 7
- Abus de confiance 1
- Brigandage 2

Sur les 12 processus ayant aboutis entre le 01.01.2022 et le 31.12.2022, 7 médiations ont abouti à un accord et 5 n'ont pas abouti, l'une parce que les engagements pris n'ont finalement pas été tenus par le mis en cause, les autres en raison d'un refus par l'une des parties à l'issue des entretiens préalables.

Séverine Crelier
Responsable médiation pénale

COMPTE DE RÉSULTAT

	Exercice 2021	Budget 2022	Exercice 2022
PRODUITS NETS DE PRESTATIONS DE SERVICE			
Contributions	4 627 423.25	5 059 120.00	5 085 701.45
Remboursements	55 791.10	3500.00	33 179.65
Autres produits	2028.00	3240.00	64 943.40
TOTAL PRODUITS NETS DE PRESTATIONS DE SERVICES	4 685 242.35	5 065 860.00	5 183 824.50
CHARGES DU PERSONNEL			
Charges salariales	3 193 001.05	3 533 000.00	3 414 090.40
Charges sociales	639 328.10	706 910.00	700 425.10
Autres charges de personnel	76 631.75	75 000.00	56 617.35
TOTAL CHARGES DU PERSONNEL	3 908 960.90	4 314 910.00	4 171 132.85
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			
Matériel médical	6976.65	3000.00	3573.00
Alimentation	127 219.46	150 000.00	148 594.30
Ménage	16 999.30	20 300.00	16 808.50
Entretien et répar. biens imm. et mobiliers	222 381.50	210 500.00	241 124.95
Ecole, formation et loisirs	22 207.20	27 850.00	27 218.55
Administration	164 931.22	145 500.00	138 125.02
Assurances et taxes	23 174.35	23 800.00	24 832.25
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	583 889.68	580 950.00	600 276.57
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS			
	192 391.77	170 000.00	412 415.08
Amortissements	134 237.00	146 000.00	121 023.70
Charges et produits financiers	14 996.00	24 000.00	16 847.70
Charges exceptionnelles-perte s/déb.	3722.90	0.00	4295.80
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	39 435.87	0.00	270 247.88

REMERCIEMENTS

La Fondation St-Germain remercie chaleureusement ses collaboratrices et ses collaborateurs pour leurs compétences professionnelles et leur investissement, mais aussi l'ensemble des jeunes et leurs familles pour leur collaboration, l'Office fédéral de la justice pour son soutien et son écoute dans nos diverses réflexions, la République et canton du Jura par son service de l'action sociale et sa cheffe de département Nathalie Barthoulot, l'association St-Germain pour son soutien régulier au développement de la Fondation et bien entendu les membres du comité et du conseil de Fondation.

Nous exprimons également notre vive reconnaissance à l'ensemble de nos donateurs qui, grâce à leurs gestes, nous permettent de concrétiser nos ambitions et la Loterie Romande pour son engagement remarquable et remarqué en faveur de la protection de la jeunesse et du soutien aux familles.



Fondation St-Germain



ISG

Creux-de-la-Terre 1
CH- 2800 Delémont

Tél: 032 422 55 43
Fax: 032 422 55 51
isg@stgermain.ch



AEMO

Creux-de-la-Terre 1
CH- 2800 Delémont

Tél: 032 423 33 88
Fax: 032 422 55 51
aemo@stgermain.ch



Point Rencontre

Creux-de-la-Terre 1
CH- 2800 Delémont

Tél: 032 423 22 88
Fax: 032 422 55 51
point-rencontre@stgermain.ch